

Type de contrat	Qui embaucher ?	Aides	Procédure déclarative
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg); font-weight: bold; font-size: 2em;">CUI</p>	<p>Personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, sans limite d'âge : chômeurs de longue durée, bénéficiaires des minima sociaux, travailleurs reconnus comme handicapés...</p>	<p>CUI – CIE (contrat unique d'insertion – contrat initiative emploi) : Aide régionale à l'insertion professionnelle dans la limite de 47 % du Smic horaire brut versée pendant 24 mois maximum. Ce délai est porté à 36 mois pour tout contrat conclu ou renouvelé avant le 10 janvier 2021.</p> <p>Exonération de la taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage et des participations au titre de l'effort de construction.</p>	<p>Contacteur Pôle emploi ou Cap Emploi ou la mission locale ou le Conseil départemental</p>